

PRESENTS : M. PINEY Henri, M. CHANEL Michel, Mme DONZE Dominique, Mme ALLAINGUILLAUME Muriel, M. BARBIER Michel, M. ASSENARRE Louis, M. DEQUENNE Bernard, Mme MALLOT Birgid, M. MASSON Raymond, M. SONNEMANN Florian, M. VUAILLET Roland, Mme VUILLEMET Reine.

EXCUSES : M. FOURNIER Ernest pouvoir à M. PINEY Henri, Mme PEREZ Dominique pouvoir à Mme DONZE Dominique, M. REYNES Xavier pouvoir à M. CHANEL Michel, M. ALLIOD Patrick, M. CHAUMONT Éric, Mme JOUANNET Martine.

M. BARBIER Michel a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 09 juin 2011 est présenté. Le compte-rendu **EST ADOPTE** à l'unanimité.

Les factures du mois de juin sont examinées.

Mme MALLOT s'interroge sur la facture LOSBERGER, il lui est répondu qu'il s'agit d'une facture pour la fourniture de bâches pour le chapiteau en remplacement de celles usagées. M. DEQUENNE souhaite connaître la récurrence de la facturation de la maintenance de l'ascenseur de l'école : la facturation est annuelle. De même, il s'interroge sur la somme payée au Syndicat Mixte des Monts Jura, il lui est répondu qu'il s'agit de la facturation des secours sur pistes effectués par le Syndicat, somme qui sera récupérée auprès des skieurs par la commune.

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la délégation de compétences du conseil municipal à son profit, il a retenu la société COLAS comme attributaire du marché de travaux pour l'aménagement de la route de la Télécabine (tranches ferme et conditionnelle) pour un montant de 888 290,72 € H.T. De même, il a choisi Maître Astier pour représenter la commune dans l'instance qui l'oppose à M. LACHAUX Jacky dans le cadre d'une procédure d'infraction au code de l'urbanisme, l'audience étant fixée au 21 octobre prochain.

20h20 : Arrivée de M. CHANEL

M. le Maire procède à la présentation des devis qu'il a signés depuis le dernier conseil : fourniture des produits d'entretien nécessaires à l'école et à la salle des fêtes pour 3 652,41 € H.T. (commande annuelle), location d'un télescopique, outil nécessaire lors du broyage du bois énergie, pour 172,80 € H.T., remplacement d'un mât d'éclairage sur la Z.A.E de la Vie Chatelme pour 1 465,12 € H.T., fourniture de nouveaux panneaux de signalisation pour 269,60 € H.T., broyage des plaquettes de bois pour le bois énergie pour 2 540 € H.T.

Mme ALLAINGUILLAUME souhaite évoquer le problème de rupture d'une des lames en bois du bâtiment de stockage du bois énergie. M. le Maire l'informe que cet élément a cédé pour plusieurs raisons (présence d'un nœud dans le bois et charge trop importante). M. ASSENARRE souhaite rajouter qu'il y a un problème de conception du bâtiment lui-même.

I- COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC – TRANSFERT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET D'E-COMMUNICATION DE L'AIN (S.I.E.A.)

M. CHANEL explique que la Chambre Régionale des Comptes de Rhône-Alpes a relevé une incohérence dans la gestion de la compétence de l'éclairage public. En effet, cette dernière doit être transférée en totalité au S.I.E.A. ou rester une compétence communale. Ainsi, les nouveaux statuts du S.I.E.A. du 30 août 2010 redéfinissent la compétence « éclairage public ». En cas de transfert de cette compétence au S.I.E.A., ce dernier exercera, à la place de la commune, la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comportant :

- La maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installations,
- La maintenance préventive et curative de ces installations,
- La passation et l'exécution des contrats d'accès au réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique,
- La passation de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et réseaux,

La cotisation de base à verser par la commune si elle délègue cette compétence s'établira à 56 € par point lumineux, somme qui pourra être minorée ou majorée de 15 % selon les consommations réelles des communes pour une année complète. Le réseau communal étant de bonne qualité, ce coût devrait être revu à la baisse. M. CHANEL rappelle qu'en cas d'extension de réseau, le S.I.E.A. subventionnera ces travaux à la condition que la compétence lui ait été transférée. M. CHANEL explique aux conseillers qu'il estime avantageux ce transfert pour la commune.

Mme ALLAINGUILLAUME souhaite que le cas particulier de l'éclairage public des lotissements soit examiné, la question de la prise en charge de l'énergie consommée restant à éclaircir. M. DEQUENNE s'interroge sur les clauses de sortie dont disposera la commune. En effet, il craint que l'avantage pour la commune diminue peu à peu pour s'inverser à terme, dès lors la commune pourra-t-elle récupérer sa compétence? Il lui est répondu que oui, mais que les conditions restent à définir, en particulier sur le plan comptable. De même, les conseillers souhaitent savoir si la commune sera toujours libre de choisir l'équipement qu'elle souhaite? M. CHANEL explique que la commune restera libre de choisir le matériel sous réserves des contraintes financières imposées. M. le Maire rappelle que l'intérêt du S.I.E.A. est de coordonner et mutualiser les coûts pour permettre des économies d'échelle. Un débat s'engage sur la baisse du nombre de points lumineux, la diminution de l'amplitude des plages d'éclairage et la régulation de la puissance grâce à aux éco-régulateurs.

M. BARBIER souhaite savoir à partir de quand serait effectif ce transfert, il lui est répondu le 1^{er} janvier 2012.

Le Conseil, à l'Unanimité, accepte de transférer la compétence « Éclairage public » au S.I.E.A.

II – MISE EN OEUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES DE LA COLLECTIVITE

M. le Maire informe les conseillers que le Centre de gestion de l'Ain (C.D.G. 01) propose à ses collectivités affiliées une solution leur permettant de dématérialiser leurs échanges avec le contrôle de légalité. Après négociation avec l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour l'Administration et les Collectivités Territoriales

(A.D.U.L.L.A.C.T.), le C.D.G. 01 a établi un protocole d'accord aux termes duquel cette dernière propose de mettre à disposition des collectivités affiliés au C.D.G. 01 le dispositif de télé transmission S²LOW – ACTES. Cette mise à disposition sera gratuite, seuls les certificats numériques nécessaires étant payant.

Le Conseil, à l'Unanimité, donne son accord pour la télé transmission des actes administratifs.

III – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – PROPOSITION DISSOLUTION SYNDICAT MAISON FORESTIERE - POSITION

M. le Maire rappelle aux conseillers la politique de réformes des collectivités territoriales actuellement menée. L'un des objectifs poursuivis est la diminution des syndicats dont la compétence pourrait être reprise par une communauté de communes ou une commune. Dans ce cadre, le Préfet de l'Ain a fait parvenir à la commune le projet de schéma départemental de coopération intercommunale. L'une des propositions a pour objet de dissoudre le Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion d'une maison forestière à Crozet. Les communes adhérentes à ce syndicat sont Chevry, Echenevex, Saint Genis Pouilly et Crozet. M. le Maire explique à l'assemblée que dans le processus d'approbation de ce schéma, il appartient aux organes délibérants des collectivités membres de ce syndicat de formuler un avis motivé sur cette proposition avant le 18 août. Il est donc nécessaire d'aborder les conséquences et les objectifs d'une telle dissolution. L'avis des autres membres a été sollicité. La commune d'Echenevex a fait part, non officiellement, de son opposition. Un débat s'engage sur l'intérêt du maintien de ce syndicat. M. ASSENARRE explique que ce syndicat a été créé pour permettre de loger l'agent de l'O.N.F. qui s'occupe des bois soumis au régime forestier, il serait donc dommageable de s'en priver. La cotisation annuelle est aussi évoquée, elle s'élève à 305 € pour la commune. M. CHANEL souhaite rappeler que la Maison Forestière a été bâtie sur un terrain appartenant à la commune et qu'en cas de transfert du bien à Crozet, les autres membres devront être dédommagés. M. le Maire propose de rencontrer les autres maires des communes membres afin de préparer une réponse qui demandera le maintien de ce syndicat pour garantir une meilleure gestion des ressources locales en bois au travers du développement du bois énergie par exemple. M. CHANEL pense qu'un autre mode de gestion est possible pour ce bâtiment. A l'Unanimité, la proposition de M. le Maire est validée.

IV – EXTENSION DU BÂTIMENT « LA BAGUETTE MAGIQUE » - AUTORISATION DE DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

M. le Maire informe les conseillers que le projet d'extension du bâtiment de la « Baguette Magique » est soumis à permis de construire. Les conseillers font remarquer qu'au vue des esquisses ce dépôt semble prématuré. M. ASSENARRE fait remarquer que le projet présenté ne correspond pas à celui examiné en commission travaux, en particulier pour la terrasse couverte. De plus, la question du devenir de l'entrepôt communal doit être posée, devra-t-il accueillir l'extension du commerce ou une salle communale ? La commission travaux opérerait pour sa démolition.

Mme VUILLEMET pense que ce local pourrait être intéressant pour accueillir le maraîcher fournissant l'A.M.A.P. Certains conseillers estiment que ce projet ne présente pas un bon parti architectural pour ce point central dans la commune. M. ASSENARRE souhaite rappeler que la commune a décidé d'investir 90 000 € sur ce projet, les travaux d'extérieurs sont donc limités. Mme DONZE informe le Conseil que le C.A.U.E a mis en exergue le problème de la toiture de ce bâtiment lors de la présentation des esquisses d'aménagement de cette zone. Le débat se porte ensuite sur les souhaits de l'exploitant en termes d'aménagement et sur l'augmentation de loyer induite. M. CHANEL souhaite recentrer le débat en rappelant qu'il s'agit d'aider un projet sur une zone qui est en cours d'expansion. Une fois la zone devenue plus attractive et propice à la venue de marchands ambulants, la question de l'esthétique pourra être posée et des aménagements plus conséquents envisagés. M. le Maire propose d'entamer une nouvelle discussion avec l'architecte en charge de ce projet pour en obtenir une meilleure valorisation avant dépôt du permis de construire, tout en n'en acceptant le principe. Le Conseil, à l'Unanimité, valide cette approche.

V – EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE

M. le Maire informe les conseillers que les commissions travaux et scolaire se sont réunies le 27 juin dernier, pour analyser la proposition de M. Lahu, architecte pour l'extension du restaurant scolaire.

Mme DONZE explique que ce projet ne correspond pas, selon l'avis des deux commissions, aux besoins de la commune. La réalisation d'un nouveau bâtiment accueillant le restaurant scolaire, la garderie et de nouvelles salles de classes semble en effet plus cohérente. Toutefois, les deux commissions ont eu l'idée, pour permettre de désengorger la cantine, de transformer une salle de classe contiguë en réfectoire exclusivement réservé aux enfants de la maternelle par l'aménagement d'une ouverture de liaison. Cette solution donnerait un meilleur confort aux élèves de maternelle et serait provisoire.

Avant tout, l'avis du corps enseignant a été sollicité. Ce changement d'affectation entraînerait la disparition de la salle d'atelier qui redeviendrait une salle de classe. La réaction a été plutôt mitigée. Le projet a été évoqué avec les employés communaux qui, dans leur ensemble, y sont apparemment défavorables craignant une détérioration de leurs conditions de travail. M. ASSENARRE pense que cette solution nécessiterait l'engagement de personnel supplémentaire. Or il ne se souvient pas que ce point ait été abordé lors de la commission conjointe. Mme DONZE lui rétorque que ce point a été vu dès le début de la commission commune.

M. le Maire fait la synthèse des propos tenus et rappelle que ce projet pose avant tout des questions de sécurité et de faisabilité. Une réunion reste à convenir avec les services d'incendie et de secours. De même, l'architecte concepteur du bâtiment devra se prononcer sur la faisabilité technique de cette éventuelle transformation (présence d'un mur porteur ou passage de réseaux). Il s'interroge aussi sur les délais très courts quant à la réalisation de ces travaux avant la rentrée des classes. Il se demande s'il ne serait pas plus intéressant de s'engager dès à présent dans l'étude d'un nouveau projet conforme au développement attendu de la commune, sans aménager cette salle provisoire. M. CHANEL souhaite lui rappeler que si la réalisation d'un nouveau bâtiment est décidée dès à présent, il y aura un délai de trois ans au minimum avant son achèvement, ce qui correspondra certainement une augmentation du nombre d'élèves. M. VUAILLET fait état des constructions attendues dès à présent sur la commune en faisant remarquer que la majorité des programmes importants ont la même échéance à trois ans. M. DEQUENNE souhaite que l'on approfondisse l'idée de la réaffectation provisoire de la salle de classe en réfectoire: une solution efficace, peu onéreuse et à priori rapide pour améliorer le travail des agents communaux responsables du service du restaurant scolaire.

Après débat, les différentes solutions sont rappelées, la solution de l'extension du bâtiment actuel est abandonnée. Dans ce cadre il est nécessaire de commencer à lister les besoins pour aménager un restaurant scolaire dans un nouveau bâtiment. De

même, l'aménagement d'une salle de classe en cantine doit être examiné sous l'angle sécurité et faisabilité. M. le Maire estime que ce projet ne pourra se réaliser que si aucune commission de sécurité n'est à convoquer et si aucun aléa technique n'empêche sa réalisation. Mais il rappelle, à l'instar de Mme DONZE, que les échéances sont très courtes et que si cette opération doit se faire, il faut éviter la précipitation qui serait le pendant d'une réalisation durant les vacances à venir. Le Conseil, à l'Unanimité, valide cette approche.

VI – TOITURES BÂTIMENTS COMMUNAUX – CHOIX DU PRESTATAIRE

M. le Maire explique aux conseillers qu'une précédente consultation pour une intervention sur les toitures de deux bâtiments communaux sis rue de la Mairie et impasse du Mont-Blanc n'ayant pas eu de réponse, la commune l'a relancé auprès de prestataires différents et hors Pays de Gex. Malheureusement, si la commune a reçu une réponse, le montant de cette proposition est bien supérieur à l'estimation faite. Toutefois, l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de charger son Maire de souscrire ce marché avant l'engagement de la procédure de passation, M. le Maire propose au Conseil de passer au vote pour un coût global maximum de 40 000 € H.T., pour permettre d'accélérer cette procédure.

Le Conseil, à l'Unanimité autorise le Maire à signer le marché à venir, dans la limite globale de 40 000 € H.T.

VII – TRAVAUX DE VOIRIE 2011 – ACCORD ANTICIPE

M. le Maire informe l'Assemblée que des travaux de réfection de voirie doivent être réalisés sur la route d'Harée, sur l'impasse des Corneillettes et le chemin des Noyers et que des travaux d'aménagement d'un trottoir doivent se dérouler sur le chemin des Longets. Dans ce cadre une consultation est nécessaire. L'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de charger son Maire de souscrire ces marchés avant l'engagement de la procédure de passation, M. le Maire propose au Conseil de passer au vote pour un coût global maximum de 76 500 € H.T.

Le Conseil, à l'Unanimité autorise le Maire à signer les marchés à venir pour les lots N°1 et N°2, dans la limite globale de 76 500 € H.T. pour les deux lots.

Mme ALLAINGUILLAUME s'interroge sur la pérennité du revêtement posé sur le haut de la route d'Harée. Il lui est répondu que la réfection en enrobé est prévue à l'entrée de la Vie Chatelme. Les travaux au « stop » en haut de la route d'Harée seront réalisés lors des travaux d'aménagement entre cette route et Villeneuve. Les portions droites resteront elles en l'état.

VIII – RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Communication Culture Scolaire – Mme DONZE :

En premier lieu, Mme DONZE souhaite revenir sur les travaux qu'impliqueront l'éventuel déménagement de la salle de classe avant sa transformation, elle pense donc que les choses sont trop précipitées, il faut mieux attendre et travailler sur le projet de nouveau bâtiment.

- École/Conseil d'école :

- Les effectifs pour la rentrée de septembre 2011 s'établissent à 232 élèves. Les 9 classes sont conservées.

- Trois institutrices quittent l'école, deux sont nommées, ce sont des titulaires ce qui permet de stabiliser l'équipe enseignante.

- La répartition des enfants dans les classes sera communiquée le vendredi 2 septembre aux parents. Une rentrée échelonnée aura lieu le lundi 5 et mardi 6 septembre.

- De nombreuses activités ont été proposées aux élèves cette année grâce à la participation du Sou des Ecoles.

- Le bilan de la classe découverte est très positif, les enfants ont pu découvrir l'activité cirque et l'activité nature, le bilan financier sera présenté lors du premier conseil d'école. Le Conseil Municipal et le Sou des écoles ont été particulièrement remerciés pour leur soutien financier.

- Jumelage: Accueil des habitants de Jullouville du 4 au 11 juillet. De nombreuses excursions sont prévues. Une rencontre informelle entre les élus de la commune et ceux de Jullouville a eu lieu.

- Centre de loisirs:

- La directrice est maintenue dans ses fonctions pour l'année scolaire prochaine.

- L'association Familles Rurales connaît toujours des problèmes de recrutement.

- Une rencontre avec M. Moreira aura lieu le vendredi 8 juillet pour travailler sur le projet d'ouverture pendant les petites vacances. Fin Août, une rencontre aura lieu avec M. Bouillard de la C.A.F. Pour finaliser ce projet et l'avenant au contrat enfance jeunesse ainsi que le bilan financier de l'opération.

- Ecole de musique Chevry/Crozet – Subvention pour l'orchestre junior:

En 2010, la commission scolaire a travaillé avec la commune de Chevry, l'école de musique et la société musicale pour trouver le moyen d'encourager les élèves de l'école de musique à intégrer la société musicale. Il avait été décidé de subventionner une partie de la cotisation du 3^{ème} trimestre à l'École de Musique Chevry/Crozet (E.M.C.C.) pour les élèves ayant fréquenté régulièrement les répétitions de la société musicale. Un seul élève a été concerné mais de façon trop irrégulière.

La création de l'orchestre junior a été un succès. Cinq élèves y ont régulièrement participé et l'orchestre a pu se produire lors du concert de la société musicale à Chevry et lors de la cérémonie des vœux à Chevry. Pour eux, il avait été prévu que les deux communes et l'école de musique financeraient chacune un tiers du troisième trimestre par élève soit 60 €. La commune de Chevry a voté au mois de juin une participation à hauteur de la moitié du trimestre soit 90 € par élève, ce qui fait 450 €. Mme DONZE s'interroge sur l'attitude à adopter, M. le Maire, suivi par le Conseil, pense qu'il faut s'en tenir aux engagements, soit une participation égale à un tiers. Il a de plus été convenu avec les « cofinanceurs » que ce système devait être affiné.

- Matériel: La commission va passer rapidement les commandes de matériel budgété pour l'école, la bibliothèque...

Commission Finances – M. CHANEL :

- Le programme des investissements à venir est en cours de préparation pour présentation au Conseil Municipal.

Commission Environnement – Mme ALLAINGUILLAUME :

- Carrière: Le cabinet en charge de l'étude de réhabilitation est déjà venu une fois sur le site, la prochaine visite est prévue les 25 et 26 juillet.
 - Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels: l'étude de faisabilité pour la restauration et l'entretien des Bas-monts et coteaux secs du Pays de Gex a été mise sur l'intranet. Mme ALLAINGUILLAUME invite les conseillers à consulter ce document qui propose d'intégrer certaines zones de la commune dans Natura 2000.
 - Paniers de Crozet: la première distribution a eu lieu le 30 juin. M. DEQUENNE informe les élus de la volonté de la Communauté de Communes du Pays de Gex (C.C.P.G.) d'impulser le développement des A.M.A.P. Une réunion est prévue pour la présentation du dossier au Bureau de la C.C.P.G du mois de septembre. Mme ALLAINGUILLAUME rappelle aussi que dans le cadre de l'exposition « Agenda 21 » qui se déroule dans le hall d'accueil de la C.C.P.G., un panneau entier est consacré aux A.M.A.P.
 - Transports publics: Une première réunion a eu lieu en C.C.P.G avec le cabinet CITEC pour la présentation du projet de mise en place des transports publics. Les cartes des trajets à l'étude sont à recevoir. Seule la carte afférente aux déplacements doux sur la commune a été reçue et elle très succincte. La C.C.P.G souhaite prendre la compétence relative aux déplacements doux entre les communes. La prochaine réunion aura lieu le 21 juillet. Toutefois, il semble d'ors et déjà prévu des transports publics réguliers sur la commune dès 2014. Une autre étape devant être franchie en 2017 avec l'augmentation de la fréquence de passage.
- Elle rappelle que Crozet est à ce jour la seule commune de la C.C.P.G ne disposant d'aucun arrêt pour les transports publics. M. PINEY souhaite toutefois tempérer ces nouvelles en estimant ce planning optimiste mais rappelle que la commune travaille activement sur ce sujet pour trouver une solution dans les meilleurs délais.
- Éclairage public: Mme ALLAINGUILLAUME estime que la proposition de M. CHANEL de réduire encore plus l'intensité de l'éclairage public grâce à des éco-régulateurs doit être suivie d'effets. M. CHANEL souhaite toutefois rappeler que les V.R.I. (éco-régulateurs) sont déconnectés lors de la mise en place des éclairages festifs de fin d'année. Ce point serait donc aussi à étudier pour plus de cohérence dans la politique énergétique de la commune.

Commission Urbanisme – M. BARBIER :

Déclaration préalable de juin:

- DP M. ANE Thierry, 21 Impasse du Perchet. Construction d'une véranda ossature bois. Avis favorable avec réserves au 10/06/2011.
- DP S.A.R.L. CDMC Kapenergie, 43, Route de Flies. Installation de 22 M² de panneaux hybrides thermiques-photovoltaïques intégrés à la toiture. Avis favorable avec réserves le 14/06/2011.
- DP M. PEDICA et Mme DUGGELI, 85, Rue de Montoisey. Installation photovoltaïque sur toiture, 20 modules de surface sur 22 M². Avis favorable avec réserves au 14/06/2011.

Permis de construire de juin:

- PC M. DESVAUX et Mme HERITIER. Réhabilitation d'une grange en habitation. 105, Chemin des Nants. Accordé avec réserves le 01/06/2011.
- PC M. VIEIRA. Construction d'un bâtiment artisanal, intégrant une partie habitation inférieure à 70 M², des bureaux et des espaces de stockage. Z.A. de la Fontaine Sucrée. Accordé avec réserves le 30/06/2011.

IX – ADHESION DE LA BIBLIOTHEQUE AUX « BIBLIOTHEQUES REUNIES DU PAYS DE GEX »

Mme DONZE informe le Conseil qu'une nouvelle association vient de se créer entre les bibliothèques du Pays de Gex. Elle a pour but de mutualiser les commandes de matériels pour réaliser des économies. Elle permettra également de bénéficier de subventions de la Communauté de Communes du Pays de Gex pour lancer des actions et des animations communes. La cotisation annuelle s'élève à 10 €. Le Conseil, à l'Unanimité, accepte cette adhésion.

X – COTISATION S.I.E.A. - ANNEE 2011

M. le Maire informe les conseillers que la participation de la commune au S.I.E.A. pour l'année 2011 s'élève à 73,20. Le Conseil, à l'Unanimité, accepte ce versement.

XI – DIVERS

1. Informations diverses :

- Fontaine Sucrée: La promesse de vente avec M. Chevillard pour les parcelles 2 et 3 a été signée.
- Les actes d'achat des terrains appartenant à M. CHAPPAZ et de l'alpage du Bévy auprès de la SAFER ont été signés.
- Agence de développement économique: Un prêt d'honneur a été accordé à Mlle TISSOT pour son activité de fleuriste.
- Contentieux De ALMEIDA: Le jugement condamnant M. De Almeida a été confirmé en appel.
- Vente de bois: M. ASSENARRE estime que la parcelle mise à la vente n'a pas obtenu un bon prix, il proposera la prochaine fois au Conseil Municipal de fixer directement le prix de retrait.
- Rapport d'activités du SIDEFAGE pour l'année 2010: Les documents sont consultables en Mairie. M. le Maire informe le Conseil qu'un des trains du SIDEFAGE a déraillé sur Sergy. Il transportait des agrégats
- Conseil Municipal : Prochaines réunions le 11 juillet, informelle à 20h puis formelle à 21h et le 8 septembre à 20h.
- **Horaires de la Mairie: En raison des congés des agents du service administratif, les périodes d'ouverture seront réduites, la Mairie sera ouverte au public du 1er août au 19 août les Mardi, Jeudi et Vendredi après-midi.**
- Célébration du 14 juillet: Cérémonie à 11h30 devant le Monument aux Morts.

M. CHANEL s'interroge sur les modalités de lancement des travaux sur l'alpage du Bévy. Pour M. le Maire, il est nécessaire de mettre en place un comité de suivi qui pourrait être composé de Mme ALLAINGUILLAUME, Messieurs ASSENARRE, MASSON et VUAILLET, si bien sûr ils l'acceptent. Ce point sera à revoir au mois de septembre.

Séance levée à 23h15